

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. GUESLANT, Directeur
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Seulement voilà !... Il ne faut pas laisser la petite Finlande seule aux prises avec l'énorme Russie. Il faut aller à son secours et quand on voit l'attitude de certains neutres, dont le sort est en jeu dans cette guerre autant que celui des Finnois, on se demande comment ils n'ont pas encore compris qu'en vue d'éviter le péril qu'ils redoutent, ils font tout ce qu'il faut pour l'attirer sur eux !

L'héroïsme des Finlandais et leurs prodigieuses victoires sur les armées de Staline remplissent le monde d'admiration pour eux, mais aussi de mépris et de colère pour la Russie soviétique ! Ah ! celle-là, on la voit maintenant telle qu'elle est, dans sa dégoûtante abjection !

Contre ce petit peuple indépendant et fier, Staline, qui croyait l'anéantir d'un coup, a poussé ses « hordes d'esclaves », comme il est chanté dans notre *Marseillaise*. Et l'on a depuis sept ou huit semaines, ce spectacle inouï : à un contre cinquante, les soldats de la liberté font plus que de tenir les envahisseurs en échec. Ils les dominent, ils les repoussent, ils les mettent en fuite, ils les poursuivent, faisant des rades de prisonniers et de canons, ramassant en tas des soldats communistes et des tanks soviétiques !... Matériel humain et matériel mécanique !

Ah ! ces prisonniers russes, il faut voir leurs faces de brutes, plus proches de la bête que de l'homme et sur qui ne subsiste quelque rayonnement d'humanité que pour mieux marquer leur régression vers la primitive bestialité ! Si c'est ça les produits de la société communiste, eh ! bien, elle n'a qu'à continuer pour justifier, à l'envers, la théorie darwinienne d'après laquelle l'homme descend du singe.

Chez les Soviétiques, il est bien clair que l'homme ne vient pas du singe, mais qu'il y retourne !

Grâce à ce miracle finlandais, il s'est produit dès à présent un changement très important dans l'évaluation des forces que met en présence le grand conflit européen.

Jusqu'en décembre, on n'avait pas vu en action les armées de Staline et si soupçonneux que l'on fut, on ne pouvait les croire aussi mauvaises qu'elles viennent de se révéler. Sachant qu'un service militaire prolongé, le service de trois ans, était depuis longtemps pratiqué en Soviétique, on avait même tendance à surevaluer leur valeur guerrière. Les harangues du « génial père des peuples » ne cessaient de proclamer son armée « l'invincible rempart de la patrie soviétique ». On soupçonnait bien quelque bluff sous ces vantardises.

Mais l'invasion de la Pologne n'avait pas permis une expérience décisive, l'armée soviétique n'ayant eu à intervenir que pour ramasser le butin conquis par la trop facile victoire allemande. De sorte qu'elle bénéficiait encore du préjugé favorable qu'il faut bien accorder à ce que l'on ne connaît pas. Et cela aurait pu durer longtemps encore si Staline avait continué à laisser les autres se battre entre eux !

Grâce aux Finlandais, on a vu maintenant et l'on sait, par une épreuve incontestable, que l'armée des Soviétiques vaut tout juste autant que le régime communiste, c'est-à-dire à peu près rien !

Il paraît que l'on incrimine à Moscou le haut commandement militaire. Cette mauvaise excuse ne peut justifier ni innocenter le haut commandement politique, surtout quand il s'agit d'une dictature toute puissante. Si les grands chefs militaires ne valent rien, il faut en rendre responsables ceux qui les ont nommés. Ils n'avaient qu'à en choisir de bons. L'impardonnable culpabilité est de confier le destin d'une guerre à des chefs sans valeur. Et si ce sont là les meilleurs dont Staline ait pu disposer, alors on se demande ce que peuvent valoir les autres !

Mais ce n'est pas tout. L'échec militaire ne couvre pas l'énorme faute politique qui incombe tout entière, celle-là, et sans partage à Staline et à ses acolytes du Kremlin... L'armée n'est qu'un instrument ; elle fait les guerres qu'on lui ordonne. C'est le gouvernement seul qui les décide et c'est lui seul qui est responsable lorsqu'après

avoir évalué les circonstances, il se trompe au point de mener son pays au désastre au lieu du triomphe qu'il lui avait promis.

Et si les communistes russes n'étaient pas un troupeau d'esclaves, Staline paierait son incurie de sa peau !

Le tzar rouge, habitué à commander des serfs, avait sans doute omis de mettre en compte la faculté de résistance d'un peuple libre et qui veut le rester. Contre cette volonté, les intrigues politiques ont échoué autant au moins que les opérations militaires. La République Finlandaise tient bon. La contre-attaque du maréchal Mannerheim, commencée le 11 décembre, s'est achevée pour « l'invincible » armée rouge en une véritable débâcle. A Ladoga, l'invasion soviétique est arrêtée sur place ; dans le Nord et l'Extrême-Nord les forces militaires de Staline ont battu en retraite jusqu'au delà de la frontière russe, laissant sur le terrain autant de butin que de prisonniers. C'est ce que les communiqués moscovites ont appelé une « retraite stratégique ».

Victoire du courage sur la veulerie, de l'esprit sur la matière, de l'intelligence sur la bestialité, de l'esprit de liberté sur l'instinct de servitude et pour tout dire d'un mot, victoire de la civilisation sur la barbarie !

La portée et la signification de ces événements sont bien mis en lumière dans la conclusion d'un article que publie le tout récent bulletin d'information que j'ai plaisir à reproduire ci-dessous :

« Cette première victoire, écrit-il, d'un petit peuple sur un puissant agresseur, constitue pour Staline un coup terrible, mais elle frappe aussi Hitler. L'Allemagne qui, pour accentuer partout sa campagne d'intimidation, comptait sur l'armée rouge, doit renoncer à en agir la menace.

« Qu'on le veuille ou non, les desirs d'Hitler et de Staline sont liés désormais, L'U.R.S.S. a besoin de l'Allemagne comme l'Allemagne a besoin de l'U.R.S.S. Cette amitié des peuples d'Allemagne et de l'Union Soviétique cimentée dans le sang, dont parle Staline à son Ribbentrop dans sa lettre du 25 décembre, semble bien devoir glisser dans le sang même.

« L'échec de l'U.R.S.S. en Finlande atteint beaucoup plus que le peuple soviétique. Il atteint toute une conception politique et sociale commune à l'Allemagne et à l'U.R.S.S. Il est une défaite totalitaire. »

Seulement, voilà ! Il ne faut pas laisser la petite Finlande seule aux prises avec l'énorme Russie. Il faut aller à son secours et quand on voit l'attitude de certains neutres, dont le sort est en jeu dans cette guerre autant que celui des Finnois, on se demande comment ils n'ont pas encore compris qu'en vue d'éviter le péril qu'ils redoutent, ils font tout ce qu'il faut pour l'attirer sur eux !

Emile LAPORTE.

MESSAGE DE M. ROOSEVELT AU CONGRÈS AMÉRICAIN

La troisième session du 6^e Congrès s'est ouverte mercredi. Après la procédure habituelle, les membres se sont préparés à entendre le message du président Roosevelt.

Trois points dominaient ce message : 1^o les Etats-Unis collaboreraient à la réorganisation du monde après la guerre ; 2^o le moment n'est pas venu de proposer aux belligérés de déposer les armes ; 3^o les grandes puissances morales devraient en commun préparer le terrain à l'édification d'un système de paix.

« Il devient, en effet, a-t-il dit, plus évident chaque jour que le monde futur sera un endroit dangereux et sordide pour y vivre, même pour des Américains, si ce monde est régi par la force aux mains de quelques-uns.

Informations

La rentrée des Chambres

La session parlementaire ordinaire s'ouvrira le 9 janvier.

Des pouvoirs spéciaux permettant de procéder par décrets-lois pour satisfaire aux nécessités de la défense nationale, ayant été votés au gouvernement pour la durée des hostilités, le Parlement n'aura que fort peu à légiférer pendant cette session.

Il est probable qu' aussitôt après l'ouverture de la session, le Président du Conseil acceptera un débat sur les interpellations qui n'ont pu être discutées lors de la session extraordinaire d'automne.

La séance de rentrée sera, comme chaque année, consacrée au renouvellement du bureau de l'Assemblée, et M. Herriot sera réélu sans compétition.

Pourparlers anglo-franco-turcs

On annonce qu'une députation présidée par M. Menemend Joglou retournera prochainement en Turquie, après l'heureux achèvement des pourparlers économiques qui se déroulent depuis quatre semaines entre Paris et Londres.

Aide de l'Italie à la Finlande

La sympathie de l'Italie pour la Finlande ne découle pas seulement d'un mouvement spontané de l'opinion publique. La presse de la péninsule manifeste la même ardeur, à tel point que différents journaux vont jusqu'à reprocher aux autres puissances de se montrer trop tiédées à l'égard de la Finlande.

La « Tribuna » publie un entrefilet sollicitant une aide, non seulement financière, mais en hommes, armes et matériel, et le bruit court à Rome que l'Italie envisagerait elle-même de donner un appui.

On parle aussi de départ clandestins de volontaires pour Helsinki.

Le manque de vivres en Russie

La presse soviétique ne pouvant plus cacher la pénurie de vivres, qui devient de plus en plus aiguë, annonce que le fait n'a rien de surprenant et que toutes les grandes villes du monde sont, elles aussi, privées de ravitaillement en raison de la température.

Le Reich contre les catholiques

Le Gestapo a pu interdire et dissoudre les congrégations mariales de jeunes filles et les Associations de femmes et de mères catholiques.

La fortune de la Maison Centrale des Œuvres, à Dusseldorf, et le bureau central ont été confisqués. La maison d'édition des Associations féminines a été fermée.

Hitler contre la Hollande

L'écho des dissensions qui se produisent dans les sphères dirigeantes allemandes arrivées de différentes sources, il semble en résulter que Hitler resterait partiellement et à l'ouest de l'Etat-major à combattre, d'après les mêmes bruits, Hitler s'appuierait sur Von Ribbentrop et Himmler, tandis que Goering et Goebbels seraient partisans de politiques différentes.

Accords militaires franco-polonais

M. Daladier, Président du Conseil, et le Général Sikorski, président du Conseil des ministres polonais, ont procédé jeudi à la signature des accords relatifs à la reconstitution en France de l'armée et de l'aviation polonaises.

Pouvoir des députés communistes rejeté

Le tribunal militaire de cassation a examiné les vingt-huit pourvois formés par les vingt-huit députés communistes qui sont actuellement détenus à la prison de la Santé.

Ces pourvois étaient formés contre une ordonnance du capitaine de Moissac, qui avait refusé de les mettre en liberté provisoire.

Le tribunal de cassation a rejeté les pourvois des vingt-huit députés communistes qui, par conséquent, resteront en prison.

Le conflit russo-finlandais

Le bruit concernant une nouvelle destruction de la ligne ferrée Leningrad-Mourmansk est officiellement confirmé. La patrouille finnoise qui détruisit la voie était commandée par Bekka Memi, champion du monde de ski à Chamonix, en 1937.

On signale également, sur cette ligne, le déraillement d'un train transportant des troupes. Il y eut de nombreux morts et blessés.

Une protestation du Reich !

Le gouvernement du Reich a fait parvenir aux gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Union sud-africaine une protestation dénonçant ces puissances le droit de souveraineté sur les pays sous mandat en vertu du traité de Versailles. Le Reich affirme qu'il y a violation du droit.

On s'étonne de voir l'Allemagne faire ces déclarations du traité de Versailles qu'elle a systématiquement méconnu.

185.000 tyroliens optent pour le Reich

On annonce que 185.365 Italiens, d'origine allemande, résidant dans les provinces du Haut-Adige, ont opté pour l'Allemagne.

Communiqué officiel

N° 246. — Journée sans incident important. Quelques rencontres de patrouilles dans la région à l'ouest de la Sarre.

N° 247. — Activité locale de patrouilles de part et d'autre.

EN PEU DE MOTS...

— Le prix de poésie du Goéland (décerné à Rennes), vient d'être attribué à M. André Chardine, pour son manuscrit « Murrure des morts ». Le prix du meilleur poème a été partagé entre M. Robert Delahaye et M. Alain Borne.

— Des chefs-d'œuvre envoyés d'Europe, au début des hostilités, dans un musée de Toronto, ont été détruits au cours d'un incendie.

— Mercredi, une nageuse d'Ostende, Mlle Fernande Carcen, a battu le record du monde des 500 mètres, nage libre, couvrant la distance en 6 minutes 28 secondes 4/10^e.

— Une vague de froid sévit, depuis plusieurs jours, en Italie. Le thermomètre est descendu à 29, à Pillon, dans le val Gardena ; à 17 dans les Abruzzes, à 15 à Fiumes.

— L'American Export-Air Lines annonce qu'elle a signé un contrat de 2 millions de dollars avec la Compagnie United Air craft, pour commencer les travaux de construction de 3 grands hydravions trimoteurs pour une ligne aérienne New-York-Lisbonne sans escale, puis de la Barcelone et Rome.

— Les inondations du Sud de l'Espagne prennent les proportions d'une catastrophe. A Séville, 10 quartiers sont sous les eaux et sept personnes ont été noyées. La pluie continue à tomber, les rivières et les fleuves grossissent à vue d'œil.

NOS ÉCHOS

Chez les fous.
 Dans la cour d'un asile, un aliéné, penché sur un plein seau d'eau trouble, s'exerce au jeu suivant : il allume une bougie, puis l'enfonce dans l'eau ; naturellement, elle s'éteint. Sans manifester de découragement, le fou recommence, recommence.

Un second fou s'arrête, étonné : « Que faites-vous donc là ? » s'enquiert-il.

— Voilà ; j'ai laissé tomber une pièce de dix francs dans ce seau ; je suis en train de la chercher.

Le nouvel arrivant hausse les épaules, méprisant :
 — Espèce de fou ! plonge donc ta bougie d'abord ; tu l'allumeras ensuite !

Sagesse judiciaire.

— Monsieur le juge, dit une brave commerçante, le coiffeur que voici m'a fait une perrière de cent vingt francs qui me va mal et le refuse de la payer. Cette perrière est parfaite répliqua le coiffeur.

— Nous allons bien voir, décide le magistrat.

Et il ordonne au coiffeur de placer la perrière sur la tête de l'honorable commerçante.

« Madame, déclare le juge, cette perrière vous va à ravir et fait admirablement valoir le charme de votre visage. »

La dame paya sur l'heure et s'en fut très satisfaite.

Les livres qui tombent du ciel.

Grâce à la guerre, les gardiens de phares isolés dans la tempête le long des côtes anglaises, reçoivent régulièrement journaux, magazines et livres qui leur tombent du ciel. L'idée a très naissance parmi les aviateurs de la Royal Air Force qui survolent quotidiennement la mer. Les gardiens de phares ne manquent jamais d'adresser des signaux d'amitié aux avions de passage et les pilotes eurent l'idée de leur envoyer en retour quelque chose de tangible pour les aider à supporter la monotonie des heures. Tous les jours, donc, un avion plonge au-dessus du phare, en vol plané, jette les paquets de livres et de journaux. Les pilotes ont baptisé leurs expéditions « le raid journal ». Ces raids pacifiques sont accueillis par de frénétiques gesticulations de reconnaissance de la part des populations « visées ». Il n'y a pas longtemps, un gardien de phare attendant approcher l'avion, sortit de son refuge, pour étendre sur le sol une grande pancarte portant ces mots : « Merci, R.A.F. »

Un veimard.

Un joyeux hexagénénaire célèbre, l'autre soir, dans une boîte de nuit, le gain qu'il venait de faire d'un lot important à la Loterie nationale ; à sa table, trois jolies filles buvaient sec. Entre un ami :
 — Compliments, Je croyais qu'on avait l'âge de ses arrières...
 — Non, fit l'autre en éclatant de rire, ce soir j'ai l'âge de ma veine !

Chronique du Lot

Ravitaillement de la population civile

Une note parue il y a trois semaines faisait connaître à tous les commerçants en viandes de boucherie, charcuterie, abats, marchands de volailles, poissons, gibier et généralement marchands de bestiaux et tous commerçants en denrées d'origine animale, la constitution d'un Groupement d'achat et de répartition des denrées de cette nature en vue, au cas de rationnement ou de difficultés d'approvisionnement, de la répartition entre les négociants des denrées nécessaires à leur commerce.

Des notes ont été envoyées directement aux intéressés, mais peu ont répondu à l'appel lancé par la presse ou aux demandes individuelles. La Préfecture du Lot et l'Intendance à Cahors, suivant les suggestions du Ministère de l'Agriculture, insistent auprès des personnes chargées de la constitution de ce groupement pour que toutes formalités soient immédiatement remplies.

Une réunion générale à laquelle sont conviés tous les négociants rentrant dans les catégories ci-dessus se tiendra le dimanche 7 janvier à 15 heures à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Cahors, M. l'Intendant militaire y assistera et fournira tous renseignements sur la nécessité et l'urgence de la constitution du dit groupement. La liste des adhérents devra être close ce jour-là pour être communiquée à M. le Préfet, et dans la huitaine suivante la société devra être constituée.

Il est de l'intérêt de tous les commerçants rentrant dans les catégories plus haut indiquées d'en faire partie sous peine pour eux d'avoir, dans l'avenir, des difficultés d'approvisionnement. Au surplus, tous les départements sont soumis aux mêmes obligations, et si le département du Lot n'est pas un groupement autonome il pourra être rattaché à des départements voisins, leur approvisionnement n'en sera pas facilité et le prix de revient de la marchandise sera fatalement majoré.

Police de la pêche fluviale

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 1939, l'article 5 de l'arrêté réglementaire n° 1000, en date du 28 décembre 1926, portant interdiction de certains engins, procédés ou modes de pêche prohibés, est complété par le texte suivant :

« Est également interdite, dans tous les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés en 1^{re} catégorie (soit les affluents et sous-affluents de la Dordogne, du Lot et du Tarn ; la Sèze, le Lézou, leurs affluents et sous-affluents), la pêche à la ligne flottante utilisant comme amorce ou comme appât : 1^o l'asticot ; 2^o les œufs de poisson naturels ou artificiels. Ces prescriptions sont applicables dès leur publication. »

L'adjudication des chevaux réformés

En réponse à une question qui lui avait été posée par M. Bardoux, sénateur du Puy-de-Dôme, au sujet de l'adjudication des chevaux réformés, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a déclaré :

« Ayant suivi M. le président du Conseil et le ministre des Finances de cette question, ce dernier m'a informé qu'il consentait à accorder aux agriculteurs un droit de préférence s'exerçant comme suit :

« Chaque cheval est mis aux enchères tous. Quand elles sont terminées, le cheval est offert, séance tenante, sur la base de la dernière enchère, au bénéficiaire du droit de préférence, et attribué à ce prix s'il y a preneur. »

Exploitations agricoles vacantes

En vue de seconder les efforts des propriétaires et des notaires qui disposeraient d'exploitations agricoles vacantes à louer ou à prendre en métayage, le ministère de l'Agriculture invite les intéressés à lui faire parvenir tous renseignements concernant les dites exploitations sous le timbre : « Service de la main-d'œuvre agricole, 38, boulevard Raspail, à Paris. »

Les indications recueillies seront largement diffusées, notamment auprès des agriculteurs répartis des régions frontalières, qui pourront temporairement reprendre leur occupation habituelle dans un autre département, utilisant ainsi leur compétence pour le plus grand bien de la collectivité.

Les déclarations fiscales dans l'artisanat

On communique :

Pour faciliter aux artisans-maîtres et artisans l'établissement de leurs déclarations fiscales annuelles à effectuer entre le 31 janvier et le 31 mars 1940, la Confédération générale de l'artisanat français, 30, rue des Vinaigriers à Paris (10^e), met à leur disposition un « tract spécial » permettant l'accomplissement régulier des dites déclarations.

Foire du 3 janvier

La foire du 3 janvier a été assez importante. Voici les cours :

Poulets, 7 fr. ; poules, 6 fr. 50 ; dindons, 6 fr. ; dindes, 6 fr. 50 ; lapins, 3 fr. 50 le demi-kilo.

Pigeons, 15 à 18 fr. la paire ; œufs, 10 fr. 50 la douzaine.

Marché aux oies. — Oies grasses, 9 fr. ; canards gras, 9 fr. 50 la livre. Foies d'oies, 70 fr. le kilo.

Marché aux truffes. — Apport : 1.000 kilos environ de truffes qui ont été vendus de 36 à 38 fr. le kilo.

Les sangliers

Au cours d'une battue deux sangliers ont été abattus dans les bois de Salèmes (commune de Larnagol).

Moto contre camion

Une moto conduite par M. Diex a heurté sur la route de Calès une camionnette pilotée par M. Tremeau, marchand ambulancier. M. Diex a reçu quelques contusions, mais sans gravité. Les dégâts matériels sont assez importants.

CAHORS

SATISFACTION SERA DONNÉE

En cette période du Nouvel An, où chacun, peu ou prou, est tenu d'envoyer un nombre de lettres, de cartes aux parents, aux amis, nombreux sont les expéditeurs qui manifestent un certain mécontentement.

Ils se plaignaient d'être obligés d'affranchir leurs missives avec plusieurs timbres, car, affirmait-on, dans certains bureaux, il n'y avait pas de timbres à 1 franc.

Certes, le mal n'est pas bien grave, mais, après tout, les intéressés estiment qu'à Cahors on devrait bien trouver ces timbres d'autant plus que dans les localités les plus proches ils ne font pas défaut.

Une explication assez plausible, en réponse aux protestations, a été donnée : il faut bien liquider les anciens timbres qui sont encore en dépôt.

C'est certain ; mais nous pouvons affirmer que d'ici peu tout le monde aura satisfaction, et qu'il y aura... s'ils n'y sont pas déjà... des timbres de 1 franc dans tous les bureaux de vente, bureaux de poste et bureaux de tabac.

L. B.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Fernande Fayet, nièce de Mme et M. Lescafé, ancien adjudant de gendarmerie, si sympathiquement connu à Cahors, avec M. Louis Villière, employé à la S.N.C.F., actuellement aux armées.

Nous adressons nos sincères compliments aux deux familles et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve J. Cubaynes, née Luffau, décédée à l'âge de 85 ans.

Mme Cubaynes était la belle-mère de M. Emile Galvet, inspecteur de l'Assistance publique en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, auquel nous adressons, ainsi qu'à Mme Galvet et aux familles en deuil, nos sincères condoléances.

Compatriote

Par décret du 16 décembre 1939, notre excellent compatriote M. Jacques Belot, contrôleur principal de l'enregistrement, est admis à la retraite.

Avec les nombreux amis qu'il compte à Cahors, nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

Chez les cheminots retraités

Les cheminots retraités de l'Union Amicale affiliée à la Fédération Nationale des Retraités des Chemins de fer français et coloniaux sont priés d'assister à la réunion du 1^{er} trimestre 1940, qui aura lieu le dimanche 14 janvier, dans une salle de l'Hôtel de Ville. Présence très recommandée.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 7 janvier et le lundi 8 janvier, jusqu'à midi, par la pharmacie LA GARDE.

Automobiliste négligent

Un procès-verbal a été dressé par la gendarmerie, contre le propriétaire de la voiture automobile immatriculée sous le numéro 5010 JT 1, pour défaut de plaque d'identité à l'avant de son véhicule.

Chauffeur novice

Le jour de la foire, un jeune homme, âgé de 16 ans, profitant d'un moment où son père, marchand forain, était occupé à la vente, prit la voiture lui appartenant dans l'intention de faire une petite excursion.

Chauffeur inexpérimenté, après maints zig-zags, il alla buter contre l'étalage de M. Lemozzy, marchand forain, lui renversant l'étalage et la bêche.

Les dégâts matériels sont peu importants et plainte n'a pas été portée par M. Lemozzy.

L'heure d'été en Angleterre

A la suite de l'entrevue que les dirigeants de l'industrie britannique et les représentants des syndicats ouvriers ont eue avec le ministre du travail, il a été décidé que l'heure d'été serait remise en vigueur à partir du 17 février, au lieu de l'époque habituelle, qui est fin avril.

Cette date semble devoir être choisie après une entente avec la France, bien entendu.

Loterie Nationale

Nous rappelons que le tirage de la première tranche de la Loterie Nationale 1940 sera assuré à Poitiers (Vienne) le dimanche 7 janvier courant à 14 heures, dans le manège de l'Ecole militaire d'artillerie.

Et le Secrétaire général de la Loterie Nationale annonce que l'émission de la troisième tranche de la Loterie Nationale de 1940, et nommée tranche de « la Pologne héroïque », s'ouvrira le 9 janvier 1940.

Cette tranche, identique à la précédente, est limitée, comme elle, à un million de billets et comportera 211.137 lots.

Stationnement interdit

Procès-verbal a été dressé à M. Briat, marchand forain, pour avoir occupé un stationnement à gauche au croisement d'une rue sa voiture.

ON NE MANQUERA PAS DE CAFÉ
D'après une enquête faite par le « Figaro », on ne manquera pas de café ce mois-ci. Notre confrère a recueilli les déclarations suivantes d'une personnalité autorisée :
« Du café en France, il y en a. La preuve, c'est que tous les jours, dans toutes mes succursales, on en met en vente. Mais c'est la guerre. Il a fallu reprendre tout cela en tenant compte des besoins de l'Intendance, et ces temps derniers nous avons eu à notre disposition une quantité beaucoup moindre que l'an dernier à pareille époque. Il existe un organisme, le G.N.R.C.A., qui d'accord avec l'Intendance, fixe la quantité que chaque détaillant peut recevoir.
« Le Brésil fournissait à peu près la moitié de la consommation. Or, nous devons à présent le payer en devises et le gouvernement aime mieux employer ses devises à d'autres achats.
« Comment expliquez-vous qu'à l'autre guerre le café n'ait fait défaut ?
« J'y vois deux raisons. Les stocks étaient plus riches en 1914 et surtout on avait beaucoup moins de café. Depuis l'autre guerre, la consommation a augmenté en France dans des proportions considérables, aussi bien à Paris qu'en province. Le café noir et surtout le café au lait sont devenus des boissons dont tout le monde raffole. Et depuis cette guerre-ci, elle a augmenté encore. C'est ce qui explique pourquoi les amateurs de café s'agitent tant pour en avoir.
« Pensez-vous que la situation va s'améliorer ?
« J'en suis certain. Tout s'organise. J'ai reçu déjà mes bons pour janvier. Je dois vous dire que la quantité mise à ma disposition sera presque double.
« Donc, nous aurons plus de café le mois prochain.
« Soyez-en sûr. »

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 30 décembre 1939 au 6 janvier 1940

Naissances
Delpeyroux Jean, 23, rue Anatole-France.
Albert Noëlle, rue Wilson.
Frayssinet Raymond, rue Wilson.
Pons Pierre, rue Wilson.
Marcel Jacques, rue Wilson.
Marty Jacques, rue Wilson.
Mazeyrie Bernard, rue Wilson.
Calvet Jean, rue Wilson.
Carmen Anita, rue Wilson.

Mariages
Guéguen Jean, chauffeur d'autos mobilisé et Urruty Laurentine, s.p.
Thell Roger, négociant mobilisé, et Bach Marie, institutrice intermédiaire.

Décès
Faure Pauline, veuve Ruffé, s.p., 18, rue des Jacobins.
Miquel Jean, s.p., faubourg Cabazat.
Dérmond Marie, veuve Alméras, repasseuse, 4, place Rousseau.
Barbier Marie, ép. Gadel, s.p., rue Wilson.
Guitard Julienne, ép. Mendel, s.p., 1, rue St-André.
Olléris Jean, professeur, 59 ans, rue Emille-Zola, 10.
Berbier Louis, veuve Mousset, s.p., 73 ans, rue St-Georges, 10.
Delhies Antoinette, s.p., 82 ans, St-Cirice.
Rascouilles Sophie, s.p., 54 ans, rue du Tapis-Vert, 17.
Tragues Louise, s.p., 74 ans, rue Wilson.
Riffaud Louis, s.p., 47 ans, rue Wilson.
Delluc Auguste, s.p., 61 ans, rue Wilson.

Trouvailles
Il a été trouvé : un portefeuille par M. Vincent ; une romaine par Mlle Gréneule ; un sac à main de dame par X.

EDEN
Samedi 6 et dimanche 7 janvier, en soirée à 20 h. 30, dimanche matinée à 15 h.,
Fernand Gravey et Betty Stockfeld dans un innéparable comédie,
FANFARE D'AMOUR
avec Carette, Madeleine Guitty et Gaby Basset.
En première partie : un bon complément et les Actualités mondiales avec les derniers faits.

PALAIS DES FETES
Samedi 6, dimanche 7 janvier, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 h.,
Annabella, Tyrone Power dans un film grandiose,
SUEZ
« Telle œuvre... tel film ». En complément : Moto sur le Ring. Actualités mondiales de la semaine.

MESDAMES,
Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **HULLA-PURIFIEUR**. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle se frise et c'est tout. L'Indéfrisable **HULLA-PURIFIEUR** est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.
C'est la propriété de **M. POPOVITCH** Spécialiste renommé d'Indéfrissables
4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

Feuilleton de « Journal du Lot » 15

L'AMOUR PIRATE

Par WILLIAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

— Vous ne voulez pas dire que vous vous excusez d'être dans ce train ? Pourquoi ? Cela n'a aucun rapport avec moi...
— Nick ne trouva rien à répliquer. La salle était pleine et les garçons très affairés. Personne n'était encore venu prendre les ordres de Mrs May.
— Rassemblant son courage, l'infortuné Nick décida d'être sincère.
— Il me serait facile de dire que mon voyage n'a rien à voir avec le vôtre, dit-il, et que j'aurais pris ce train, aujourd'hui, de toutes façons, commençant à l'heure. Mais le fait est que j'ai pris uniquement à cause de vous.
« Je n'avais pas l'intention de vous le dire, mais vous posez la question de façon précise et je ne veux pas mentir, dussiez-vous ne plus m'adresser jamais la parole.
— Je ne vois pas...
— Si, vous comprenez maintenant, mais je vous assure que j'en avais pas l'intention de vous importuner, ajouta-t-il vivement, et même...

Un planteur de tabac meurt sur le pont Louis-Philippe
Jeudi, vers 11 heures 1/2, M. le Commissaire de police était informé qu'un homme venait de s'affaïsser sur le pont Louis-Philippe, frappé d'une congestion. L'agent Meyre, ayant requis une ambulance, se transporta immédiatement sur les lieux, et le malade, qui était dans un état désespéré, fut dirigé sur l'hôpital. A 15 heures, il expirait.
C'est un nommé Auguste Delluc, propriétaire à St-Simon (Lot), qui était venu à Cahors livrer sa récolte de tabac.

Ecrasé par un train
A Capdenac-gare, alors qu'elle traversait le passage à niveau venant de l'avenue Pasteur, Mme Marie Laumond a été écrasée par un train spécial. La mort a été instantanée.

Arondissement de Cahors
Cras
La smagaine. — M. Marcel Garrigues a réussi à capturer deux fous, à la satisfaction des propriétaires qui sont, ainsi, débarrassés de deux indésirables destructeurs de volailles.

Doelle
Carnet rose. — Nous apprenons, avec le plus grand plaisir, la naissance, chez les époux Albert Forgeron, d'une superbe fillette, laquelle a été prénommée Noëlle.
Il nous est tout particulièrement agréable d'adresser à l'heureux papa nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux pour la santé de la maman et de la nouvelle-née.
Foire. — La foire de Doelle du 14 janvier prochain tombant un dimanche est renvoyée au lendemain lundi 15 janvier.

Labenque
Décès. — La famille Gaillard, de Balach-Haut, a eu la douleur de perdre son fils Camille, décédé à l'hôpital de Pamiers, où il était mobilisé.
Il était âgé de 29 ans. Transporté à son domicile, l'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Hilaire, sa paroisse. Un cortège imposant avait tenu à accompagner le jeune soldat à sa dernière demeure. A sa veuve et à toute sa famille, nos bien sincères condoléances.
— Nous apprenons également les décès suivants : de M. Canterel Blaise, de Paillias, à l'âge de 87 ans ; de Mme Lafau, veuve Cubaynes, du Gascon, âgée de 86 ans ; le 2 janvier est décédé à Ramès, M. Jean Romès, âgé de 85 ans.

Marché du 2 janvier. — Après la fonte des neiges qui recouvraient le sol et la cueillette des truffes n'ayant pu se faire qu'imparfaitement, le temps étant limité, le marché qui eut lieu mardi dernier a été de moindre importance. 800 à 900 kilos ont été le total de l'apport. Prix moyen de la journée, 40 fr. le kilo. Quelques lots ont été enlevés au prix de 45 et 46 fr. et même au-dessus.
A la halle, le maïs a valu 85 et 90 fr. la quarte, suivant la qualité.

Montcuq
Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision, présidé par M. le Préfet du Lot, se sont déroulées dans une salle de la mairie de Montcuq, dans l'après-midi de mercredi dernier 3 janvier.
Quarante-cinq jeunes gens de la classe 1940 ont été visités et classés comme suit : service armé, 40 ; exemptés ou ajournés, 5.
A remarquer que le contingent des conscrits du canton de Montcuq n'avait jamais été aussi important depuis 1914. Le prochain sera encore plus élevé.

St-Cernin
Enseignement primaire. — M. Armand est nommé instituteur à St-Cernin (Lot), en remplacement de M. Fournié, mobilisé.

St-Pantaléon
Nécrologie. — Nous avons appris, avec le plus grand peine, le décès de notre compatriote Pagès Albert, propriétaire à St-Martial, survenu, à la suite d'une douloureuse maladie, le jeudi 28 décembre.
Il laisse une très nombreuse famille, douze enfants, ainsi que sa vieille mère, sa femme et sa belle-mère.
La situation de cette maison est tout à fait digne du plus grand intérêt.
Les obsèques du cher défunt ont eu lieu, avec le concours de notre population, dimanche dernier, en la paroisse de St-Martial.
En cette triste circonstance, nous adressons à sa veuve éplorée, à tous ses enfants, à sa vieille mère, à sa belle-mère et à tous ses autres parents, l'expression de nos condoléances les plus émuës. — J. P.

Quand commence l'âge critique ?
Il n'y a pas à proprement parler « d'âge critique » pour la femme qui prend régulièrement des Gouttes Floride dès la quarantaine. Cette préparation végétale concentrée, qui agit à la fois sur le sang, le cœur, les vaisseaux sanguins et décongestionne les organes féminins, supprime tous les ennuis du retour d'âge. Les Gouttes Floride évitent notamment les hémorragies, la plébite, les bouffées de sang au visage, les palpitations, étouffements, vertiges, bourdonnements d'oreilles, mouches devant les yeux. Elles préservent de l'hypertension et de l'artériosclérose et prolongent la jeunesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

— Et même ? répéta-t-elle s'efforçant de prendre un air de plus en plus distant...
— J'avais l'intention de ne pas me montrer à vous ce soir, ni même demain... Je voulais seulement être là pour le cas où il vous arrive quelque chose... n'importe quoi, où vous auriez besoin de moi.
C'est un peu exagérer le dévouement ! dit-elle, le regardant de ses beaux yeux francs qu'elle cherchait à rendre sévères, d'abord je ne suis pas seule, j'ai ma femme de chambre !
— Il y a des cas où deux jeunes femmes peuvent avoir besoin d'un défenseur, surtout...
— Il s'arrêta, hésitant :
— Vous me permettez d'être sincère !
Elle ne put retenir un sourire.
— Je crois qu'il vous est difficile de ne pas l'être...
— Surtout quand une de ces femmes est merveilleusement belle et qu'elle n'a pas du tout l'expérience des voyages... particulièrement en Amérique.
« Mais puisque cela vous déplaît, je descendrai à la prochaine station, se hâta-t-il d'ajouter.
— Quelle idée ! se récria Angèle, je n'ai aucun droit de contrarier vos plans. Ceci était votre table avant qu'elle fût mienne, mais je pense cependant qu'il eût été mieux que vous finissiez votre visite à la Nouvelle-Orléans.
— J'étais à la Nouvelle-Orléans

Arondissement de Figac
Figac
Acte de probité. — M. Léonce Verdier, agent de salle au Café du Commerce, a trouvé sur la voie publique une montre de valeur. Il s'est empressé de la déposer au commissariat de police où M. le Contrôleur des Contributions directes de St-Flour a été heureux de la retrouver.
Nous le félicitons bien vivement pour son acte de probité.
Acte de probité. — Jouvès Henri, âgé de 10 ans, habitant chez ses parents, rue Caviole, a trouvé en face la poste un facé-à-main avec étau qui fauve portant l'inscription : Besson, Tunis, qu'il s'est empressé de signaler au commissariat de police.
Albiquade André, 17 ans, plâtrier, rue Emille-Zola, a trouvé le 28 décembre, sur la voie publique, un billet de 100 francs qu'il a remis au commissariat de police.
Nos félicitations pour ces actes de probité qui sont tout à l'honneur de leurs jeunes auteurs.

Nouveaux trains entre Toulouse et Figac. — Grâce aux initiatives de la Chambre de Commerce du Lot, un train supprimé depuis la mobilisation et qui rendait de grands services, a repris depuis le 1er janvier. Il s'agit de Pommibus partant de Toulouse à 16 h. 5 qui arrivera à Capdenac à 23 h. 20 et à Figac (terminus) à 23 h. 23.
Grâce à ce train, les Figacois qui vont à Toulouse pourront rentrer dans la même journée, après avoir disposé pour leurs affaires de quatre heures environ dans la grande ville.
Les jours de foire de Capdenac et de Figac un train partira de Capdenac à 12 h. 30 pour arriver à Cahors à 13 h. 10. A Capdenac, il relèvera la correspondance d'Aurillac.

Le marché du jour de l'an. — Par suite des difficultés de circulation, le marché n'a pas été très important. Les poulets ont été enlevés à 7 fr. 50 et 7 fr. 75 la livre ; les oies mortes à 10 et 11 fr. ; les foies d'oies à 30 et 35 fr. la livre. Les œufs ont valu 10,50 et 11 fr. la douzaine. D'ailleurs toutes ces denrées étaient assez rares sur la place.
Prélèvement du lait. — M. le Commissaire de Police, continuant ses investigations, a fait prélever ces jours-ci de nombreux échantillons de lait à Figac et à Capdenac-le-Haut où il s'est rendu de nouveau. Ces échantillons ont été envoyés au Laboratoire, aux fins d'analyse.

Noctambules. — Certains jeunes gens ont détoré dans la nuit des vases, bancs et autres objets qui se trouvent devant les portes à leur portée.
Nous les prévenons que plainte a été déposée et qu'ils pourraient bien se faire pincer.

Sénéillac-La-Tronquière
Etat civil de l'année 1939. — Durant l'année 1939 il a été enregistré : 4 naissances : Maurice-André Marot, Abel-Georges Gouzon, Georges-Louis Bories et Honoré-Justin Marzariac ; 2 mariages : Marius-Maximilien Bories et Jeanne-Angèle Bardet ; Paul-Jean-Alphonse Canet et Françoise-Louise Bardet ; 5 décès : Urbain Laval, Marie Valayssac, Marie Rousseux, Justin-Michel Lafage et Julienne Astaux.

St-Céré
Démographie. — Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, il a été enregistré dans la commune : 44 naissances, 3 mariages et 101 décès.
Le chiffre des décès, qui paraît considérable par rapport aux naissances, s'explique du fait que c'est à Saint-Céré que bien des retraités viennent à finir leurs jours. D'autre part, l'hôpital-hospice fournit un contingent assez important de décès.

Abatit municipal. — Il a été abattu dans le courant du mois de décembre : 7 vaches, 4 brebis, 42 agneaux, 53 porcs, soit 105,55 kilos de viande nette ; pour l'expédition : 2 vaches, 27 veaux, 3 moutons, soit 2,574 kilos de viande nette.

Arondissement de Gourdon
Les Quatre-Routes
Démographie. — Il a été enregistré pendant l'année 1939 : 7 naissances : Jean Cayrol, Jacques Brugel, Denise Touzard, Gabriel Roche, Guy Journaix, Michel Paternis, Marie Mézon. 9 décès : Justine Ségué, Faustino Diégo-Martina, Maria Beffara, Marie-Pauline, Auguste Bourdel, Jeanne Chaminaid, Anne Devès, Louise Simblille, Louise Charazac.

Souillac
Démographie. — En 1939, on a enregistré à l'état-civil : 26 naissances, 15 mariages et 31 décès.

Vayrac
Foire. — Notre foire de janvier a été très importante. Voici les cours : Viande de boucherie : bœufs, 280 à 300 fr. ; vaches, 240 à 260 fr. ; veaux, 500 à 550 fr. ; porcs, 400 à 420 fr., le tout les 50 kilos.
Attelages : gros bœufs, néant ; petits bœufs, 4,000 à 5,000 fr. ; vaches dites lièyresses, 6,000 à 7,000 fr., le tout la paire.
Jeunes agneaux pour l'engraissement, 170 à 200 fr. l'un ; brebis avec agneau, 300 fr. ; avec deux agneaux, 350 francs.
Petits porcs de deux mois d'âge, 240 à 250 fr. suivant qualité et grosseur.
Maïs, 140 à 150 fr. ; haricots, 400 fr. ; fèves, 150 fr. ; seigle, 130 fr. ; avoine, 70 fr. ; pommes de terre, 60 fr., le tout l'hectolitre.
Poulets, 15 fr. ; poles, 13 fr. ; dindes, 14 fr. ; dindons, 12 fr. ; pintades, 15 fr. ; lapins, 8 fr. ; oies plumées, 16 fr. ; foies d'oies, 70 à 80 fr. ; truffes, 45 à 60 fr., le tout le kilo.
Prochaine foire le 17 janvier.

pour la même raison qui me retient ici, dit impulsivement Nick, quand j'ai su que vous preniez ce train...
— Comment l'avez-vous su ? coupa froidement Angèle.
— Par le bureau des renseignements de l'Hôtel.
— Pensez-vous cela convenable ?
— Je comprends que vous pensez que ce ne l'est pas, concéda-t-il, mais ce n'est pas aussi mal que vous le pensez. J'ai demandé ce renseignement comme étant l'un de vos amis autorisés à le demander parce que...
— Mais c'est affreux ! et votre explication aggrave votre... incorrection, Monsieur Hilliard.
Angèle, vraiment fâchée, était devenue toute rouge d'indignation et Nick pensa qu'il ne savait jamais encore vu aussi belle, sauf cependant la nuit du cambriolage, quand elle était passée devant lui, dans des draperies blanches, ses beaux cheveux blonds répandus sur ses épaules et tombant jusqu'à terre, image classique de beaux anges des missels.
— Vous devez cesser cette poursuite, Monsieur Hilliard, continuait Angèle. Elle ne lui permettait même pas de compléter sa phrase et de lui faire connaître qu'il s'était cru autorisé à remplacer auprès d'elle son ami Morehouse, retenu par la maladie dans une clinique.
Renonçant à faire entendre raison à un pareil original, elle était du moins bien résolue à lui témoigner qu'elle était affreusement mécontente et irritée contre lui.

JALAPA

le bon détacheur
LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER
Dégraisse et nettoie bien
Tous tissus, robes et vêtements
En vente dans les Drogueries, Epicerie, Merceries
et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 5 JANVIER (soir)
Rien d'important à signaler.

L'attaque des Scandinaves par l'Allemagne aurait les plus graves répercussions aux Etats-Unis.
Un acte d'agression de la part du Reich contre la Suède, la Norvège et le Danemark, déclare le rédacteur diplomatique du « Yorkshire Evening News », pourrait amener les Etats-Unis, plus que tout autre évolution dans la situation européenne, à rompre avec Hitler.

400 avions américains arriveront en Finlande à la fin du mois
Un membre de la légation des Etats-Unis à Riga a affirmé que la Finlande recevrait des Etats-Unis, vers la fin janvier, 400 avions et un nombre à peu près égal de pilotes américains volontaires.

Des tracts antihitlériens sont apposés en Rhénanie
A Dusseldorf, à Aix-la-Chapelle et dans diverses villes de Rhénanie, on a pu voir, collés aux arbres ou aux murs, des tracts nombreux contre le régime nazi.

Les neutres qui resteront à la S.D.N. prendront parti pour les Alliés
Selon le correspondant à Berlin du « National Tidende », les représentants du Reich à l'étranger feront ces jours-ci aux gouvernements des pays non belligérants une communication concluant que les neutres qui resteront à la S.D.N. prendront parti pour les Alliés.

Une violente attaque allemande au printemps prochain ?
La prochaine offensive allemande a été annoncée par Lord Lothian, ambassadeur de Grande-Bretagne, au cours d'un discours prononcé devant l'Association de politique étrangère de Chicago.
« Tout indique, a-t-il déclaré, que le Reich cherchera, dès les premiers jours du printemps, à imposer sa décision à l'Angleterre et à la France par une terrible attaque terrestre, aérienne et navale, dans laquelle il utilisera toutes ses armes. »

REMERCIEMENTS
Monsieur le Docteur JARDEL, Conseiller général du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Madame JARDEL, née DELPECH-DOMENAC et leurs enfants remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de
Monsieur Alexandre JARDEL
Instituteur en retraite
leur père, beau-père, grand-père, ainsi que celles qui leur ont témoigné leur sympathie dans ce deuil cruel.

REMERCIEMENTS
Monsieur Gustave MOUSSET, Contrôleur-Adjoint des P.T.T. ; Monsieur Jean MOUSSET, aux Armées ; Madame Jean MOUSSET et leur fils ; Monsieur BERBIER Louis et sa famille ; Monsieur PARAZINES Louis et sa famille.
Les familles BERBIER, MOUSSET, Daniel VIDAL, de Luzach, Marie MAURIOL, MANHABAL, MENDAILLES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Madame Vve J.-B. MOUSSET
née Louisa BERBIER

PETITES ANNONCES
Leçons d'allemand, méthode rapide, traductions, sténo allemande par Dame long séjour, Viennese. Prix modéré. Ecrite : Mme Kogan, 6, rue Wilson.

On demandé, jeune homme. S'adresser : 20, avenue de la Gare.

Nick essaya une fois de plus de placer le nom de Morehouse et de se justifier par le fait qu'il le remplaçait sur sa demande. Mais il sentit que le moment n'était pas opportun.
— J'aurais mieux fait de ne rien dire, fit-il, pensant tout haut. Mais comme les choses se sont présentées, je ne pouvais pas me taire sans mentir.
Angèle était maintenant muette. Elle réfléchissait, préoccupée surtout de rester enfermée dans une citadelle de colère et de ressentiment.
— Quittez-vous le train à la première escale si je vous le demandais ?
— Non, je serais vraiment désolé, mais je ne ferai pas cela, même pour vous obéir.
Ici vraiment, il avait une occasion qui ne se présenterait plus jamais de parler de Morehouse et il la saisit.
— Vous ne m'avez pas encore laissé l'opportunité de vous dire, Madame, que je suis accablé auprès de vous par un ami qui avait reçu mission de s'occuper de vous. Nous sommes arrivés ensemble à New-York, mais Morehouse...
— L'homme à l'opération ? fit-elle ironique.
— Précisément, il n'était pas encore assez fort pour écrire quelques lignes me présentant à vous comme étant son remplaçant... Je vous aurais déjà dit cela si vous m'aviez permis de m'expliquer...
(à suivre).

Madame TALOU
Commissionnaire en Marchandises
13, rue du Maréchal-Foch, à CAHORS
Téléphone : 407

RENSEIGNEMENTS — ECHANTILLONS
COMMANDES

Livraisons franco de tous frais
Tél. Cah. 79.84.

informe sa clientèle que le catalogue de « BLANC » des GRANDS MAGASINS « AU BON MARCHÉ » de Paris, est paru.

La qualité des articles qui y sont offerts, leur choix, leur fini, leurs prix la diversité des modèles vous étonneront.

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. 248

Flours naturelles et tous travaux d'Art floral
Corbeilles gerbes, coussins croix, etc...

Couronnes et tous articles funéraires
modèles exclusifs
cierges

Pour la rapidité de vos colis, les Services Rapides Artigalans desservent chaque jour à domicile
CAHORS, 111, bd Gambetta. Tél. 47.
PARIS, 401, Quai de la Gare. Halle 11. Tél. Gob. 79.84.
TOULOUSE et le SUD-OUEST, 1, rue d'Anthonis. Tél. 212.88, et gare Matabiau, Halle D. Tél. 231.50.

Cabinet Immobilier
(20^e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre
CAHORS

VENTE ET ACHAT
toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles
ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Déménagements
FOURGONS CAPITONNES
GARDE-MEUBLES
P. NOYER
5, rue Jean-Caviole, CAHORS.

Pour vos Maux D'ESTOMAC
BRULURES
AIGREURS
GASTRITES
DYSPEPSIE
POUDRES
de COCK
Toutes pharmacies, fr. 12.50 la boîte

LA SÉQUANAISE
continue à payer à guichets ouverts les titres arrivés à échéance, présentés au rachat ou amortis aux tirages. Seuls participent aux tirages les titres sur lesquels les versements sont régulièrement effectués, en conformité des conditions générales.

Au tirage du 14 décembre de la SÉQUANAISE CAPITALISATION, entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938, il a été distribué 3 Millions 375.000 francs dont 2.188.000 Frs au tarif B1 et B2 (durée maxima 25 ans), 1.182.000 Frs au tarif W (durée 32 ans) — valeur de rachat garantie après 2 ans — et le surplus aux autres tarifs.

Parmi les adhérents bénéficiaires de ce tirage, nous comptons NEUF de nos concitoyens habitant la région.

Ont immédiatement touché :

120.000 francs
M. Mme FERROT à Rouffignac (W. N° 5.093.340 à 359).

60.000 francs
Mme J. GENESTE à Ayen (W. N° 4.903.690 à 699).

12.000 francs
M. E. CHABRIERE à Montagnac (B1. N° 2.133.077 à 079) ; M. Mme L.-M. PIRONON à Ségur-le-Château (W. N° 4.093.354 et 355) ; M. Mlle G.-R. MARSAC à Ségur-le-Château (W. N° 4.093.356 et 357).

6.000 francs
M. M. NILHAU à Marcihac (W. N° 2.093.345).

Les tirages mensuels publics sont alimentés par la répartition de 70 0/0 des bénéfices distribués aux porteurs des titres émis avec participation dans les conditions prévues à l'art. 55 des Statuts et ne comportant pas plus de deux mensualités impayées. Ils se font au moyen d'urnes au Siège Social, 4, rue Jules-Léfebvre, à PARIS, à 9 heures et en principe à la date du 15.

La proportion de sortie à chaque tirage mensuel est égale à un sur quatre mille au tarif B1 et à un sur cinq mille au tarif W à primes périodiques. Ces proportions minima sont majorées, s'il y a lieu, sous forme de tirages supplémentaires.

A ce jour 14 Décembre 1939, plus de CENT SOIXANTE SEPT MILLE (162.303) titres de la SÉQUANAISE CAPITALISATION sortis au tirage, ont été payés par anticipation à leur capital nominal pour une somme de plus de 518 MILLIONS (518.233.907).

Dans les cinq dernières années (1934 à 1938) la SÉQUANAISE CAPITALISATION a payé à ses adhérents plus de 1.400 MILLIONS sur titres échus, rachetés ou amortis aux tirages.

C'est sans aucun retard que la Séquanaise procède, l'organisation actuelle de ses services le lui permettant, au paiement de tous les titres échus, rachetés ou amortis aux tirages. Tout retard de règlement devrait donc, le cas échéant, être signalé directement au Siège Social de la Séquanaise, Secrétariat de la Direction Générale, 4, rue Jules-Léfebvre à Paris (IX).

Le PROCHAIN TIRAGE aura lieu le LUNDI 15 JANVIER 1940.

MESDAMES, pour vos fourrures adressez-vous à une maison de confiance : Jane-Georgette HERBELLE
3, rue Maréchal-Joffre, CAHORS
SUCC^e de BESOMBES-ARNOUIL
GRAND CHOIX DE FOURRURES
à qualité égale, prix sans concurrence
Tannage, teinture, lustrage, montage
TOUTES REPARATIONS
DE FOURRURES

INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commissaire greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

ETUDE de M^r PIERRE DESPRATS
AVOÜÉ à CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le deux novembre mil neuf cent trente-neuf, enregistré et signifié à avoué et à partie,
Entre : Monsieur Jean RATIER, Médécin-Lieutenant au seizième Régiment Tirailleurs Sénégalais, précédemment en congé à Thénos, et actuellement demeurant Hôpital complémentaire des Sœurs de Nevers, rue du Taur, à Toulouse.
Et : Madame Marie-Louise LACAM, épouse Jean RATIER, domiciliée de droit avec son époux, mais autorisée à résider à Cahors, rue Nationale, numéro vingt, et demeurant actuellement quarante-deux rue du Barnais, à Toulouse.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les mariés RATIER-LACAM au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.
Cahors, le deux janvier mil neuf cent quarante.
Pour extrait : M^r DESPRATS ; le suppléant, signé : A. TASSART.

ETUDE DE Maître Jean MERIC
avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE
D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le douze octobre mil neuf cent trente-neuf, enregistré, signifié et devenu définitif,
Entre : Monsieur BARDY Jean, coupleur en vêtements, domicilié à Cahors, vingt-sept, rue Victor-Hugo.
Et : Madame LAMBERT Jeanne, épouse BARDY Jean, professeur de piano, résidant en fait à Cahors, quinze, rue Victor-Hugo.

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux BARDY-LAMBERT au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme.
Pour extrait, Cahors, le trois janvier mil neuf cent quarante. Signé : J. MERIC.

Imp. COUSLIANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.